

AU 03.20.08.06.79

PLANNING 2016

NORD - PAS-DE-CALAIS

5. MON DOSSIER PASSE EN COMITÉ

Le Comité ANFH est chargé de l'examen des dossiers et décide, au vu des budgets disponibles et des critères de priorité, d'accorder ou de refuser le financement de mon projet. La décision (accord ou refus) est transmise par l'ANFH auprès de mon établissement employeur.

**AUCUNE DÉCISION
N'EST COMMUNIQUÉE
PAR TÉLÉPHONE.
JE DOIS PRENDRE
CONTACT AVEC MON
ÉTABLISSEMENT.**

6. MON DOSSIER EST

ACCORDÉ

Je reçois, dans les 21 jours suivant la réunion du Comité, la décision de prise en charge financière et les documents nécessaires aux remboursements accordés.
MA FORMATION PEUT DÉBUTER.

REFUSÉ

La décision m'est adressée par courrier, le motif du refus est indiqué.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) doivent être envoyés aux dates indiquées ci-dessous :

2016					
Date limite de réception des dossiers à l'ANFH	28 Janvier	24 Mars	2 Juin	11 Août	8 Novembre
Nature de la demande	Dossiers Classiques	Dossiers Classiques	Dossiers Classiques ET Etudes Promotionnelles*	Dossiers Classiques	Dossiers Classiques ET Etudes Promotionnelles*
Réponse, auprès de l'établissement employeur	à partir du 29 Février	à partir du 25 Avril	à partir du 4 Juillet	à partir du 12 Septembre	à partir du 8 Décembre

*Diplôme autorisant l'accès à un grade supérieur.



www.anfh.fr/

ANFH NORD-PAS DE CALAIS PÔLE AGENTS

Immeuble "Le Nouveau Siècle"
2 Place Mendès France - 59000 LILLE
Tél. : 03 20 08 06 79
Fax : 03 20 08 06 71
Email : agents.nordpasdecalsais@anfh.fr

